

Quatre bastides et un castelnau : fondations comtales en vallée de l'Arize au milieu du XIIIe siècle

Denis Mirouse

▶ **To cite this version:**

Denis Mirouse. Quatre bastides et un castelnau : fondations comtales en vallée de l'Arize au milieu du XIIIe siècle. Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges, Dec 2011, Foix, France. pp.209-226. hal-01946634

HAL Id: hal-01946634

https://univ-tlse2.hal.science/hal-01946634

Submitted on 13 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quatre bastides et un castelnau : fondations comtales en vallée de l'Arize au milieu du XIIIe siècle

Denis Mirouse[1]

Nous voulons dans cette étude porter l'attention sur un ensemble de sites qui partagent un même espace géographique, la vallée de l'Arize, une même chronologie, de 1243 à 1250[2], et une même appellation « bastide », précocement employée[3]. Nous esquisserons pour cela le contexte historique et géopolitique qui a présidé à leur fondation, leur réalité matérielle, ainsi que leur devenir durant la seconde moitié du XIIIe siècle.

1. Avant 1243

Au commencement de notre ère la vallée de l'Arize est intégrée à la *civitas* de Toulouse, ville avec laquelle elle entretient des relations économiques depuis au moins un siècle, grâce aux ressources en cuivre et plomb argentifère du massif de l'Arize[4]. Le déclin de l'exploitation minière et surtout la création de la cité du Couserans au IIe ou IIIe siècle retirent ensuite la haute vallée à l'administration toulousaine. Le parcours souterrain de l'Arize sous la grotte du Mas-d'Azil paraît alors faire limite entre les deux cités[5].

Au début du IXe siècle, l'autorité de Guillaume, comte de Toulouse et cousin de Charlemagne, s'étend au *pagus* du Couserans et au-delà jusqu'au Pallars[6]. En vallée de l'Arize, la reprise en main administrative toulousaine passe par la fondation d'une abbaye appelée Asil, au pied de la grotte, dont la juridiction s'étend en amont, en Couserans, rétablissant une ancienne voie vers le Salat et incidemment vers le Pallars[7]. La consécration d'églises à saint Lizier par l'évêque du Couserans, à l'entrée nord du diocèse[8], nous apparaît alors comme la réaction d'une autorité spirituelle menacée par la fondation bénédictine.

---

1. Lafont 09420 Lescure, *denis.mirouse@wanadoo.fr*

2. La chronologie serrée de notre étude oblige à donner les dates des actes en style actuel, pour mieux en comprendre la séquence. Afin de limiter au maximum les risques de datation erronée, nous nous sommes appuyés sur le constat maintes fois vérifié dans notre secteur de la forte prédominance du style de l'Annonciation : Higounet (Charles), *Le Comté de Comminges de ses origines à son annexion à la Couronne*, Toulouse-Paris, Privat-Didier, 1949, p. LVI ; Ourliac (Paul), Magnou (Anne-Marie), *Le Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, C.T.H.S., 1984-1987 (abrégé Lézat), p. XXII.

3. Cet article explore, sur un espace géographique réduit, une problématique soulevée par Benoit Cursente, à la lecture du cartulaire de Lézat. Cursente (Benoît), « Autour de Lézat : emboîtements, cospatialités, territoires (milieu Xe-milieu XIIIe s. », *Les Territoires du médiéviste,* Paris, 2006, p. 158.

4. Dubois (Claude) Guilbaut (Jean Emmanuel.), « Antiques mines de cuivre du Séronais (Pyrénées ariégeoises) », in *Mines et fonderies antiques de la Gaule, compte-rendu de table ronde à l'université Toulouse-Le Mirail*, novembre 1980, Toulouse, C.R.P. de Toulouse, hors-série, 1982, p. 95-123.

5. Les toponymes médiévaux *Camarada* (d'origine celtique, *Cam*=chemin, *randa*=frontière, tous concentrés sur la bordure sud-ouest de la cité de Toulouse), *Sancta Columba* (bien souvent associés à d'anciennes colonnes, bornes ou menhir), et *Las Termas* (conservant le souvenir de bornes sur la voie Saint-Lizier–Saint-Jean-de-Verges, au partage des eaux Arize-Lèze), désignent la crête du Plantaurel comme limite naturelle entre les deux cités.

6. Pour Charles Higounet, le Couserans et le Comminges sont des passages obligés entre Toulouse et Pallars, et forcément sous l'autorité du comte de Toulouse (Higounet , *op. cit.,* p. 22).

7. De part et d'autres du Mas d'Azil, une voie antique Couserans–Saint-Jean-de-Verges a laissé des vestiges de chaussées à Montjoie-en-Couserans, Montesquieu-Avantès, Clermont, Gabre et Baulou, ainsi que le toponyme caractéristique *Tavernulas,* relais d'hospitalité qui a forcément précédé le monastère. Comme sous l'empire romain, l'administration centralisée carolingienne nécessite une maîtrise des voies de communication. Le monastère d'Asil en Pallars (aujourd'hui Isil, Vall d'Aneu) au débouché du port de Salau, dont l'appartenance au Mas d'Azil fut confirmée par le pape Clément IV en 1268, fut probablement fondé dans les mêmes circonstances. Tous deux contribuaient, avec ceux de Venerque, Lézat (dont l'origine remonterait au IXe s. selon une chronique) et Gerri, à rétablir, *via* le Couserans, la route Toulouse-Pallars la plus courte.

8. À *Stiletto* (hameau de Reynaude, commune du Mas-d'Azil) sur la voie antique et à *Artigonac* (vers le lieu-dit Barrère, commune d'Allières), sur le chemin entre le Mas d'Azil et son prieuré de Vic de Sérou.

Au Xe siècle, le Pallars se détache du Tolousain et la chaussée antique au fond du val de Clermont semble progressivement abandonnée à la forêt au profit du chemin de crête par Camarade[9], naturellement drainé. De fait, le Couserans ecclésiastique, partiellement isolé de l'Arize, recule jusqu'à la borne de Peyrefitte, entre Lescure et Camarade[10]. La vallée est alors partitionnée entre le territoire de l'abbaye en amont du Mas d'Azil essentiellement en Couserans, le *ministerium Ciurenense,* qui empiète un petit peu à l'est depuis la vallée de la Lèze jusqu'à Sabarat, et le *ministerium Dalmazanense* en aval[11]. Ce dernier, dont le centre est Daumazan (peut-être une autre fondation monastique carolingienne avant d'être prieuré dépendant de l'abbaye d'Alet), est ensuite grignoté, en aval de Thouars, par quelques nouveaux *ministeria* : en rive droite de l'Arize par le *Saltès* et le *Cortinès*, peu avant l'an mil ; en rive gauche par le Volvestre (jusque-là réduit à la vallée du Volp), peut-être à l'occasion des mêmes redécoupages administratifs[12], ou au cours des bouleversements féodaux qui ont suivi[13].

Au début du XIe siècle, Volvestre, *Dalmazanense* et Mas d'Azil, sont au patrimoine de la famille comtale de Carcassonne. La branche fuxéenne de cette famille, bien identifiée à partir du testament de Roger Ier dit le Vieux[14], amorce alors un processus de territorialisation, en essayant de recomposer, sur la partie sud du grand *pagus* de Toulouse, une hiérarchie basée sur des liens féodaux. Mais le processus qui se met en place est très progressif et forcément conflictuel avec les puissances supérieures (le comte de Toulouse théoriquement suzerain) ou concurrentes (comtes de Comminges et de Carcassonne).

En parallèle, la réforme grégorienne visant à restituer à l'Église tous les biens ecclésiastiques retire de fait les abbayes et leur territoire de l'emprise des laïcs. Pour le Mas d'Azil, c'est l'union au milieu du XIe siècle d'une « comtesse[15] », peut-être issue du lignage fuxéen, et d'un certain Guillaume Aton, qui a pu faire changer de main le territoire abbatial, avant qu'il ne soit rendu à Dieu en 1097, par l'hommage de Bernard de Durban, leur fils[16].

Aussi faut-il attendre le dernier tiers du XIIe siècle, et des rapports apaisés entre Foix et Toulouse, pour retrouver une trace écrite de domination fuxéenne en vallée de l'Arize[17]. Depuis 1167, Roger Bernard de Foix est l'allié de Raymond V contre le comte de Barcelone, et son vassal[18], notamment pour les

---

9. Les toponymes Camarade (*cama-randa*) et Montfa (*Mons fanum*) suggèrent une origine protohistorique à ce chemin. Il restera la principale voie de communication entre Salat et Arize jusqu'aux grands travaux routiers de la fin du XVIIIe s.

10 Un même processus est décelable au sud du Couserans, vis-à-vis du monastère d'Isil, avec l'église Saint-Lizier de *Peyrafita* (hameau de Rieu, commune de Seix) à la confluence des ports de Salau et d'Aula, qui prend sans doute en compte le retrait du Couserans ecclésiastique par rapport à Saint-Lizier d'Alos d'Isil.

11 « *in Dalmazanense, aut de Savarado* (Sabarat) *usque ad Agonado* (Gonat, commune de Carbonne) » (Lézat, n° 819, fin Xe s.). Un autre territoire commençait donc à Sabarat, bordé au sud par le Couserans, au nord par le *Potamianès* (patrimoine de la famille comtale de Carcassonne) et à l'est par la juridiction de l'abbaye de Frédélas (à partir de Saint-Victor et Cazaux). Quasiment absent des actes de Lézat – seule la charte n° 706, non datée, concernant Monesple nous donne son nom, le *ministerium Ciurenense* –, il correspond au XII-XIIIe s. à la seigneurie de Pailhès (Pailhès, Monesple, Madières, Artigat, Lanoux, Casteras, Sabarat, Gabre), augmentée de celle des Durban autour de Montégut-Plantaurel (Montégut-Plantaurel, Aygues-Juntes, Rouzaud).

12. À Castillon-La-Grangette (commune de Montesquieu-Volvestre), une vigne est dite « du Volvestre » dès le XIe s. (Lézat, n° 819).

13. Jusqu'à inclure *Cortines* et *Saltes* aux XIIIe et XIVe s. Pradalié (Gérard) « Le Volvestre médiéval », *Revue de Comminges*, Saint-Gaudens, 2006, vol. 122, p. 165-172.

14. Vers 1002, testament de Roger I, comte de Carcassonne (*H.G.L.,* t. IV, c. 344-346).

15. *« Bernardus de Durbanno et fratribus meis, Ato scilicet et Petro, et mater mea, Comitissa »*, Lézat, n° 12.

16. Cau-Durban (David), *Abbaye du Mas-d'Azil*, éd. Pomies, Foix, 1896 (abrégé Azil), charte n° 25.

17. Seule une donation à l'abbaye du Mas d'Azil de la seconde moitié du XIIe siècle, rappelle, à *Manias* (Maougnas, commune de Montbrun-bocage), l'autorité d'un *Rogerius comes*, qui pourrait être Roger I ou Roger II de Foix, mais aussi Roger III de Comminges (Azil n° 10).

18. *H.G.L.*, t. VIII, c. 274.

territoires du patrimoine fuxéen en deçà du Pas de la Barre[19]. En 1174, il donne en alleu à Arnaud Raymond d'Aspet la moitié du *castellum* de *Villanova* (commune de Daumazan), des *commandina* de Daumazan (la future *terra Dalmazanesii* ?), du moulin de *Labanteis* et de la seigneurie de Saint-Maxens (Saint-Maychens, commune du Carla-Bayle), ainsi, qu'en fief, l'entière seigneurie de Montbrun[20]. Mais les droits d'Arnaud Raymond d'Aspet en vallée de l'Arize lui viennent aussi en partie de son père Raymond At, qui, au moment de son entrée au temple de Montsaunès, en 1156, était déjà possessionné à Canens, au nord de Daumazan[21]. À la même époque, en 1158 et jusque vers 1176, à l'autre extrémité du *Dalmazanense*, c'est un autre seigneur commingeois, Bernard d'Eycheil, qui domine vers Campagne-sur-Arize, où l'abbaye couserannaise de Combelongue se constitue un important patrimoine[22]. Au sud, à Camarade, c'est un certain Arnaud de *Insula* (commune de L'Isle-Jourdain), vassal du comte de Toulouse et voisin du comte de Comminges à Samatan, qui tient Camarade, avant que cet important château passe aux mains de Vital de Montégut (Montégut-en-Couserans) en 1186[23]. Par ailleurs, et jusqu'à ce que Roger de Tersac agisse sous la suzeraineté de Roger Bernard de Foix à Saint-Christaud[24] en 1180, lui et son frère Adhémar, seigneurs du Volvestre jusqu'à Rieux et Montesquieu, se trouvaient dans la proximité du comte de Comminges[25].

Ceci s'explique aisément, car, depuis 1130, la politique expansionniste de Bernard Ier de Comminges l'avait conduit à dominer sans partage en Couserans[26] et l'avait rapproché du comte de Toulouse Anfos, dont il était le vassal depuis l'acquisition par mariage des seigneuries de Muret et Samatan. À l'avènement de Dodon, son fils, vers 1153, ces seigneuries sont définitivement entrées dans le domaine comtal, et l'union de celui-ci avec une fille d'Anfos a scellé une alliance durable entre les deux maisons comtales. *Dalmazanense* et Volvestre, territoires toulousains entre Couserans et Muret, sont donc logiquement laissés aux Commingeois, plutôt qu'au comte de Foix, dont la fidélité jusqu'en 1167 valsait bien souvent entre Toulouse et Barcelone.

Ensuite, hormis un refroidissement perceptible dans les années 1190-1200[27], et quelques divergences temporaires quant à l'attitude à tenir par rapport aux puissances royales, la proximité de Foix avec Toulouse et Comminges va se prolonger au XIIIe siècle durant la croisade albigeoise. Elle permet ainsi aux Fuxéens de préserver leurs droits en vallée de l'Arize, qui, par force négociation, reprise en fief ou

19. « *in comitatu Fuxi & alibi in episcopatu Tholosano usque ad Barram* ». L'expression n'est attestée qu'en 1229 (*H.G.L.*, t. VIII, c. 923) à l'occasion du renouvellement de l'inféodation, mais semble avoir une consistance dès 1167 puisque l'acte distingue déjà la ligne des seigneuries qui bordent Foix et Labarre (Péreille, pays d'Olmes et Alzen) des *castra* situés en « comté de Foix » (Château-Verdun, Quié et Rabat cités en 1226). Le *castrum* de Barra est d'ailleurs mentionné dès 1169, dans une donation du comte à l'abbaye Saint-Volusien citée par Arnaud Esquerrier in Pasquier (Félix), Courteault (Henri), *Chroniques romanes des comtes de Foix*, Foix, Gadrat Ainé, 1895, p. 20. Cette « barre » a pu être convenue bien auparavant car, dès 1137, Péreille était entré dans le giron de Foix, sous la supériorité du comte de Toulouse Anfos (« *salva la fedeltat del comte de Tolosa* », *H.G.L.*, t. V ,c. 956).

20. BnF, coll. Doat, vol. 168, f° 21.

21. 1156, entrée de Raimond At d'Aspet au temple de Montsaunès. Don par le même aux Templiers de divers fiefs situés à Canens et à la Pujole et de l'*albergue* de l'église de la Pujole, (A.D. Haute-Garonne, Malte, Montsaunès n° 41 liasses 1,2).

22. A.D. Ariège, 36J3, n° 9 et n° 20. La majorité de la trentaine de chartes de Combelongue conservées dans ce fonds d'archives concernent l'actuelle commune de Campagne-sur-Arize.

23. D'après un document perdu du fonds de Malte, cité dans Du Bourg (Antoine), *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, Toulouse, 1883, p. 130.

24. Lézat, n° 216.

25. Higounet, p. 281-282.

26. Hormis les seigneuries ecclésiastiques du Mas d'Azil en Séronais, de l'évêché, au nord de Saint-Lizier, et de la frange orientale (Alzen, Nescus, Montels, Cadarcet, Unjat et Aron) aux mains des Amiel de Rabat/Pailhès.
Voir Samiac (F.J.), « Rapports féodaux des évêques du Couserans et des comtes de Comminges », *BSA*, 1909.
Mirouse (Denis) « Autour d'Alzen à l'époque féodale : rivalités et enjeux territoriaux entre Foix et Comminges (1150-1272) », actes du congrès 2011 de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, *Revue des amis des archives de l'Ariège,* n° 4, Foix, 2012.

27. Période où, notamment, Raymond-Roger fait la guerre, jusqu'en 1199, à Bernard de Comminges, pour récupérer la suzeraineté du Volvestre, et où Raymond VI lui reprend un temps le château de Saverdun.

acquisition, ont tenté de reconstituer le *Volvestre* et le *Dalmazanense* de Roger le Vieux : la *terra Dalmazanesii* (communes de Daumazan, Castex, Fornex, Thouars, La Bastide-de-Besplas, Loubaut, Sieuras et Meras), les seigneuries de Montbrun et Saint-Maychens, auxquelles se rajoute en 1200 la *villa* et le *podium* de *Castlardus* (commune du Carla-Bayle) acquis auprès de Raymond et Jourdain de Péreille[28] avec le tiers du *castellum* de Pailhès. Manquent tout de même au comte, en *Dalmazanense*, les nombreuses seigneuries ecclésiastiques de Lézat (*Bassaussa* sur Montesquieu et Thouars*,* Canens*,* Lapeyrère*, Romengos* aux Bordes-sur-Arize…), du Mas d'Azil (Bordes-sur-Arize, Sabarat), des hospitaliers de Saint-Jean (Canens, Camarade) et de Combelongue (Campagne-sur-Arize).

Cette alliance prend fin en janvier 1243 quand Roger IV, nouveau comte de Foix, finit par se rallier au roi de France et à l'Église contre les derniers espoirs d'indépendance de Raymond VII[29]. Dès lors, il se rapproche des seigneurs ecclésiastiques, mais la vallée se divise à nouveau, et une véritable guerre s'engage entre les partisans des deux camps. C'est dans ce contexte qu'apparaissent de nouveaux établissements d'initiative comtale, dont certains, qualifiés de bastides, nous intéressent plus particulièrement.

28. L'achat concerne aussi la *villa de Ruera*, A.D. Pyrénées-Atlantiques, E394.
29. *H.G.L.*, t. VIII, c. 1108-1109.

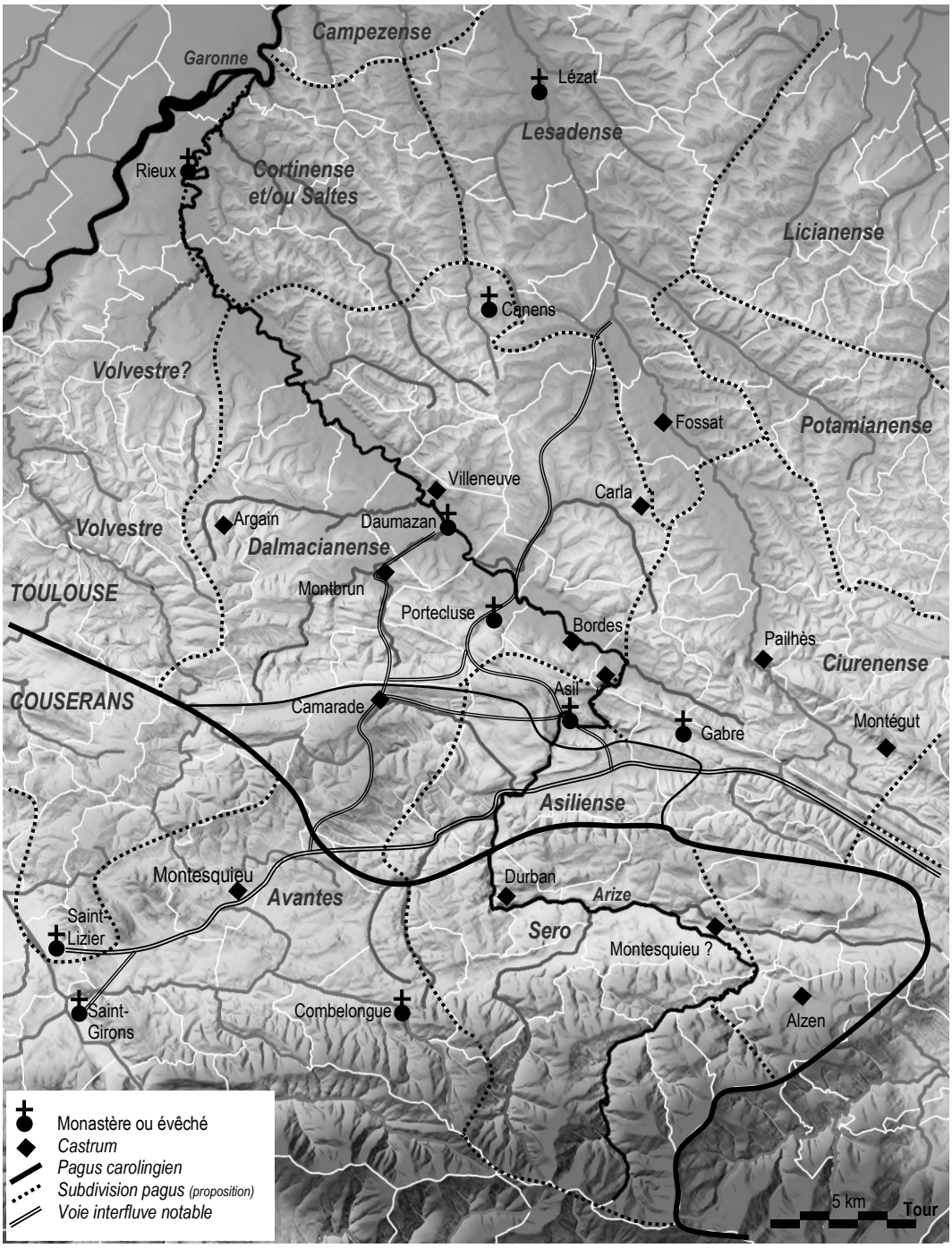


Figure 1 : La vallée de l'Arize avant 1243

2. La bastide d'Antusan

La *villa* d'Antusan est un territoire situé dans le *dominium castri* de Durban. Cette seigneurie constitue, avec les environs du Mas d'Azil (*villa et salvetate Asiliensi, villae d'Albed, Rufiac, Tavernulas, Samerted et Ez,* commune du Mas-d'Azil) la juridiction de l'abbaye du Mas d'Azil, pour laquelle Bernard de Durban avait fait hommage en 1097. Alors qu'elle était jusque-là indivise, tenue en fief par la famille éponyme, elle devient au début du XIIIe siècle une coseigneurie partagée entre les enfants de Bernard et Bertrand de Durban : Marquese, fille de Bernard et épouse d'Arnaud Bernard de Marquefave, Pierre de Durban, probablement son frère et Guillaume Bernard d'Arnave, leur cousin. En 1233, un accord avec ce dernier

permet à Loup de Foix, demi-frère de Roger Bernard, de disposer de la moitié de la seigneurie[30]. Auparavant, Loup avait épousé Honors de Belmont, seconde épouse du défunt Guillaume Bernard de Marquefave et, par cela, belle-mère d'Arnaud de Marquefave, détenteur d'un quart de Durban. Ainsi, l'oncle de Roger IV de Foix est déjà le principal coseigneur, quand, après Arnaud de Marquefave le 9 octobre 1242[31], Pierre de Durban se rallie à Raymond VII le 1er avril 1243[32] et lui fait hommage, notamment, du *castrum* de Larbont. Fait prisonnier à Saverdun, Arnaud doit remettre sa part de Durban à Roger IV en octobre 1243[33]. Alors, en février 1244, le comte demande à Loup de construire un *castrum* dans le lieu d'Antusan où une *forcia*, simple fortification, était déjà en place[34] en face de Larbont, occupant une crête dominant la jonction entre Arize et Aujolle. Touchant à ces deux territoires, la *villa* limitrophe de *Nant* était depuis longtemps inféodée pour moitié par l'abbaye du Mas d'Azil à celle de Combelongue[35], échappant aux seigneurs de Durban. Juste au-dessus de l'église Saint-Eusèbe, le promontoire appelé Montesquieu bénéficiait donc à l'avoué du monastère couserannais, le comte de Comminges[36], autre adversaire du comte de Foix. Bernard Amiel de Pailhès, autre fidèle de Raymond VII en avait fait de même avec le *casal* de *Castanes* dans la *villa* de Montagagne, qui dépendait de la commanderie hospitalière de Gabre mais dont il restait le patron. Il y disposait de la *forcia* de Montagagne tenue par un des ses vassaux, Raymond de Montmaur. Cette partie de Montagagne se trouvait ainsi associée à la seigneurie d'Alzen qu'il partageait avec ses cousins éloignés, les seigneurs de Rabat. Cette coseigneurie se trouva de même divisée en mai 1244, quand les Rabat, inquiétés par l'Inquisition suite à la prise de Montségur, durent rendre hommage au comte de Foix[37]. Bernard Amiel de Pailhès avait très tôt fait hommage à Raymond VII pour ce *castrum* et ses *forciae* de Montels et de Cadarcet, mais le comte de Foix gardait ainsi une part d'Alzen et la *forcia* d'Unjat. Cette densité castrale exceptionnelle permet de mesurer l'importance du lieu d'Antusan pour les intérêts fuxéens, place forte qui, le 15 mars 1247, à la conclusion du paréage entre Roger IV et l'abbé du Mas d'Azil, est qualifiée de bastide.

30. BnF, coll. Doat, vol. 69, f° 43.
31. A.N., J314, Toulouse, VII, n° 25.
32. A.N., J314, Toulouse, VII, n° 26.
33. Lézat, n° 928.
34. BnF, coll. Doat, vol. 170, f° 203.
35. Selon l'acte d'inféodation en 1254 du quart de Montesquieu de *Nant* à l'abbaye de Combelongue, soit la moitié de la moitié revenant au comte de Foix (Azil, n° 41).
36. Le territoire de Combelongue est issu d'une division de l'Avantès (espace limité par les deux seigneuries ecclésiastiques de l'évêché et du Mas d'Azil) en trois seigneuries, laissant la partie occidentale au comte de Comminges (communes de Montesquieu-Avantès, Contrazy, et la moitié de Montjoie), la partie centrale (commune de Lescure) à son vassal de Montégut, et la partie orientale (commune de Rimont) à l'ordre des Prémontrés. Le comte de Comminges va conserver un droit sur l'abbaye jusqu'en 1272. Ainsi, le 17 décembre 1269, il s'opposa à la volonté de l'abbé de construire avec Alphonse de Poitiers une bastide sur la colline de Castillon, au-dessus du monastère. Castillon et Montesquieu sont aussi le nom des principales forteresses comtales en Couserans. Molinier (Auguste), *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, Paris, Impr. nationale, 1897, tome II, n° 1367.
37. BnF, coll. Doat, vol. 170, f° 254.

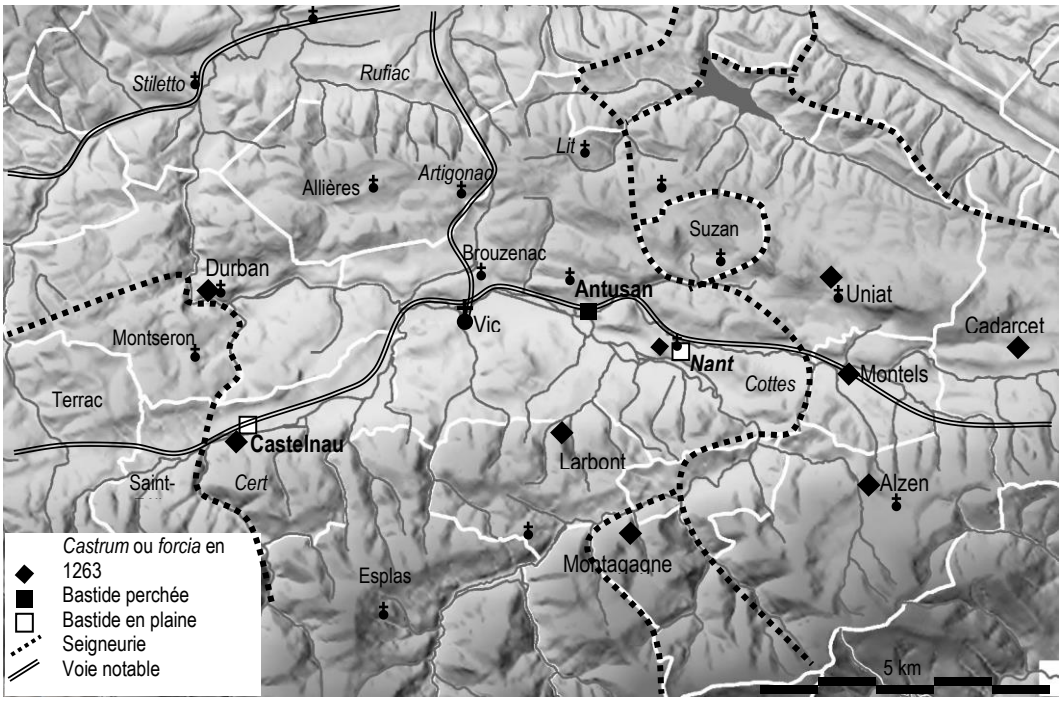


Figure 2 : Autour d'Antusan, de Nant et de Castelnau

3. La bastide de *Fauro*

Par ce paréage, le comte de Foix dispose de la moitié de la seigneurie, comme sans doute en jouissaient ses ancêtres au début du XIe siècle. Mais en sont exclus les biens relevant de Dieu, comme l'enclos monastique et ses dépendances (moulin, four, forge et jardins) ainsi que les prieurés et églises. Cependant, l'intérêt du comte pour la *roca* d'Azil, qui surplombe le chemin de Portecluse et de l'Arize[38], semble contrevenir à ce principe. Sans doute parce qu'un dolmen s'y trouve, et qu'un culte à saint Martin s'y est développé, les deux protagonistes conviennent que le comte ne pourra disposer du lieu qu'en temps de guerre. Or le conflit est là, et Roger IV, dès le mois d'août 1247, tout en investissant le château de Camarade[39], a déjà construit à la *roca* d'Azil un petit *castrum* occupé pour moitié par une église Saint-Martin[40].

La place est d'autant plus stratégique que la seigneurie de Portecluse (incluant *Ram*, *Curtolas*, *Brugidor*, Campagne et en rive droite *Bonens*, commune de Campagne-sur-Arize), comme *Nant*, est à Combelongue, et donc patronnée par le comte de Comminges.

Lui échappe une portion de terre située sur les hauteurs de *Bonens* (*Monte Bonengs*) qui, depuis l'an mil, appartient à l'abbaye de Lézat[41], et dont les limites de la seigneurie de Combelongue tiennent

38. Portecluse se trouve entre *Ram*, *Curtolas* et *Romengos*. En 1183, la *villa* de Ram confronte à « l'entrée » du Masd'Azil : « *a villa de Curtolas usque ad introitum villa masi asiliensis et a Romengos usque ad Eiz* » (A.D. Ariège, 36J3/14). En 1254, l' *introitum villa mansi asiliensi*, est nommé *cruce mansi* (coll. Doat, vol. 97, f° 148-154). L'emplacement de cette croix correspond au toponyme « oratoire » que conserve la carte I.G.N. sur l'ancien chemin à l'aplomb de la ferme de Lafage.
39. A.D. Haute-Garonne, H317 2, le château avait été donné par Vital de Montégut à la commanderie hospitalière de Thor-Boulbonne, sur laquelle les comtes de Foix avaient le patronnage.
40. Bulle papale de confirmation des biens et privilèges de l'abbaye : « *castrum quod dicitur rupis Azilis et ecclesiam sancti Martini in eodem castrum* », A.D. Ariège, H47. La base des murs a été conservée dans le bâti de la ferme de Lafage (commune du Mas-d'Azil). Le *castrum* avait une dimension de 13,50 m sur 9,10 m, coupé par un mur de refend orienté est-ouest au milieu duquel se situe toujours la porte plein cintre de l'église.
41. « *in terminio Dal[ma]zianense, in villa que dicitur a Montebonengs, hoc est ipsa vinea que vocant ad ipsa Maceria cum ipsa terra, qui ad ipso adherente est* », Lézat, n° 205.

compte, excluant le lieu appelé *Fauro* (ferme de Fauroux, commune des Bordes-sur-Arize)[42]. *Fauro* fait face à la *roca* d'Azil, et domine aussi la vallée, au plus près du passage à gué de Campagne et de son prolongement vers la Lèze. De fait, touchant à Saint-Maychens et au Carla, ce petit territoire intéresse Roger IV qui est en paréage avec Lézat depuis 1242[43]. De Foix dépendaient aussi Monesple et *Benaugis* (commune de Monesple), extraits de la seigneurie de Pailhès, à la suite de l'acquisition du tiers du *castellum* en 1200[44]. Aton de *Benaugis*[45], qui en est originaire, est donc un chevalier du comte de Foix (ainsi que son garant Bernard Aton de *Fauros*), quand, le 31 mars 1246, il reconnaît devoir rendre hommage à l'abbé de Lézat, pour le casal de *Fauro*, et pour la bastide qu'il y a construite[46].

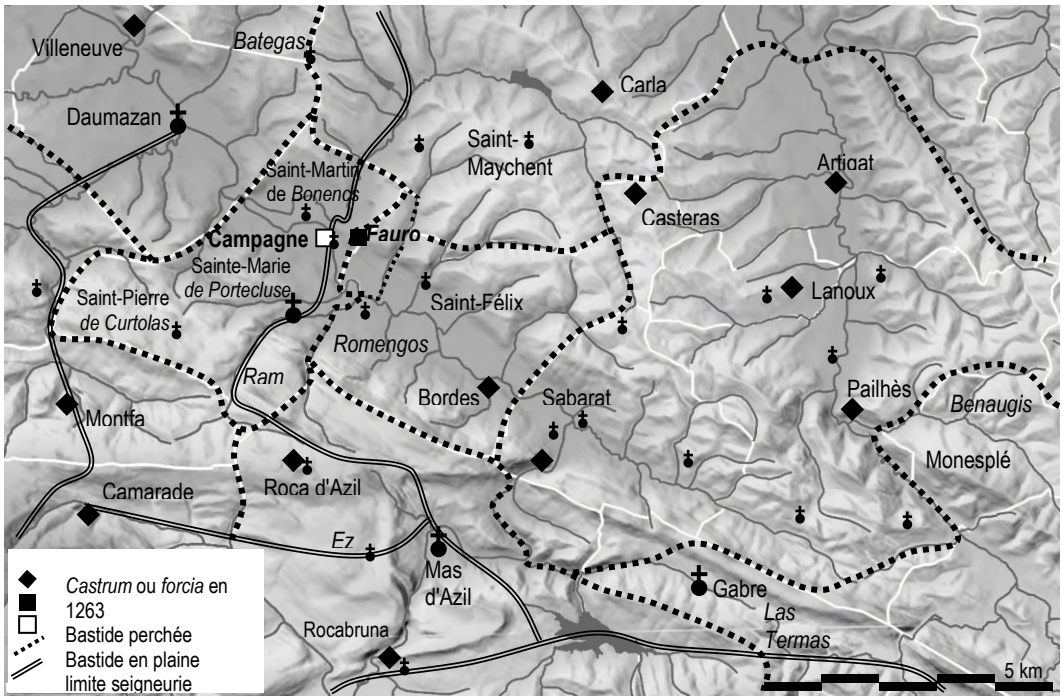


Figure 3 : Autour de Fauro

4. Les bastides de Montesquieu et du *Poueg de Malas Erbas*

À Daumazan, *Villanova*, Montbrun et Saint-Maychens, la supériorité du comte de Foix semble avoir toujours souffert des rapports variables avec le comte de Toulouse. Ainsi, les archives fuxéennes n'ont pas conservé trace d'un hommage de Pons de Francasal, quand, vers 1190, il hérita d'Arnaud

42. 1254, BnF, coll. Doat, vol. 97, f° 148-154.
43. Pierre de Dalbs, abbé de Lézat, et Roger [IV] de Foix concèdent des coutumes aux habitants de Sauveterre de Saint-Ybars (Lézat, n° 925 et n° 926).
44. En 1231, Pierre et Arnaud de Villemur en rendent hommage à Roger Bernard II. BnF, coll. Doat, vol. 169, f° 26.
En 1256, la *serra de Benaugis* (au-dessus du hameau de Benas) et la *strata publica* le long de la Lèze au pied de Monesple constituent limite à la seigneurie de Pailhès. Pasquier (Félix), *Donation du fief de Pailhès*, Foix, éd. Pomies, 1890.
45. Les autres membres de cette lignée, Aton, oncle et Guillaume, père d'Aton de Benaugis, n'apparaissent qu'à deux autres occasions, lors de donation à l'abbaye de Combelongue, à proximité de Bonens en 1161 et 1162 (AD09 36J).
46. « *recognovit idem dominus Atto quod bastida quam fecerat erat in feudo et de feudo supradicto et sita in casali de Fabro supradicto* » (Lézat, n° 624). *Benaugis* est orthographié par erreur *Benavias* dans le cartulaire, toponyme et lignage inconnu par ailleurs. La non-identification du *casal de Fauro* (écrit *Fabro* dans l'édition) a souvent fait identifier la bastide de 1246 avec le quartier alloti du Fossat... étrange hypothèse puisque le lieu est appelé Fossat depuis au moins 1132 (Lézat, n° 627) et qu'il est possession de la famille de Lordat.

Raymond d'Aspet[47]. Son successeur, Roger de Francasal, ne le fait qu'en mars 1230[48] dans le contexte d'une nouvelle alliance Toulouse-Foix contre le roi de France[49]. En 1244, il semble qu'il ait revendu son fief à Roger IV[50]. Mais Arnaud de Comminges, frère de Roger, vicomte de Couserans et comte de Pallars, détient aussi des droits dans la *terra Dalmazanesii*, qu'il remet, le 31 décembre, entre les mains de Raymond VII[51].

Depuis au moins 1238, une bonne partie du Volvestre des bords de l'Arize (Montesquieu, Rieux, et Gonac, notamment) avait été reprise en main directement par le comte Raymond, récupérant les fiefs de Gentille de Gensac tombés en commise[52]. Cette part du *castrum* de Montesquieu semble ensuite tenue par un autre Couserannais, Bernard de Montégut, qui jusqu'en 1245 y abuse quelquefois de son pouvoir au détriment de l'abbé de Lézat[53].

Cette année-là, alors qu'une bastide est en cours de fondation à Montesquieu[54], le vent tourne en faveur de Roger IV. Accompagné notamment de Hugues des Arcis, sénéchal de Carcassonne et vainqueur de Montségur, il se rend devant l'église Sainte-Marie de Daumazan. Alors, les chevaliers de la terre de Daumazan – Maurin et Guillaume de Fornex, Pontius de *Fagiola* (commune de Méras), Pontius, Bertrand et Pierre de *Tonino*, ainsi que Roger de Loubaut – « délivrés » de tout hommage par Arnaud de Comminges, lui prêtent serment[55]. Puis Arnaud de Comminges, à la suite de son frère Roger et de son neveu, détenteur du château de Quié[56], finit par se rallier au parti fuxéen le 2 décembre 1246[57]. Une nouvelle bastide est alors construite dans la *terra Dalmazanesii*, sur le *poueg de Malas Erbas*, pour la jouissance de laquelle le comte s'accorde avec ses chevaliers, seigneurs de *Tonino* et de Fornex en 1247[58].

Le territoire de ce *poueg*, qui disparaît des textes, s'étend jusqu'au chemin de Méras qui limite aujourd'hui encore la commune de Loubaut. *Malas Erbas* est donc à chercher dans la commune de La Bastide-de-Besplas, sur le site de *Belpech* (ferme de Saint-Jammes, commune de La Bastide-de-Besplas), mentionné en 1263 en tant que *forcia* ou *castrum de BelloPodio*[59].

47. Une des filles d'Arnaud Raymond avait épousé Fortanier de Comminges, fils de Dodon. Peut-être Pons de Francasal avait-il épousé l'autre, et ainsi capté les droits des Aspet à Montagagne (*casal de Castanes* qu'il donne à Gabre en 1191) et Daumazan.
48. BnF, coll. Doat, vol. 169, f° 312.
49. En 1226 (A.D. Pyrénées-Atlantiques, E392, f° cxxxix) puis renouvelée en 1229 (BnF, coll. Doat, vol. 169, f° 302).
50. A.D. Pyrénées-Atlantiques,E392.
51. Il est difficile de connaître l'origine de ces droits (« *Totam terram meam et haereditatem et quicquid habeo et habere debeo in terra dalmazzanesiii* », coll. Doat, vol. 170, f° 287), mais on peut faire l'hypothèse qu'ils sont réduits à l'autre moitié, et qu'ils lui viennent de son père Roger Ier de Comminges, qui avait épousé une fille de Roger-Bernard de Foix.
52. En 1238, Raymond, comte de Toulouse, récupère les parts de Gentille de Gensac, petite-fille de Roger Ier de Tersac, à Montesquieu, Rieux, *Bezenac*, *Bartaldis* et Gonac. A.N., J326, n° 28-29, édité dans Teulet (A.), *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, 1863-1902 (abrégé Teulet), tome II, p. 376 ; *H.G.L.*, t. VI, p. 706.
53. Lézat, n° 1223, 29 juin 1240. L'abbé de Lézat requiert la reconnaissance du *casal* de Saint-André de *Bassaussa* en lieu et place de Bernard de Montégut.
54. Lézat, n° 170.
55. BnF, coll. Doat, vol. 170, f° 274, 276, 279.
56. BnF, coll. Doat, vol. 170, f° 285.
57. BnF coll. Doat, vol. 170, f° 287.
58. A.D. Ariège, Inventaire de la tour ronde caisse XX n° 46 et A.D. Pyrénées-Atlantiques, E392.
59. Dénombrement comté de Foix (*H.G.L.,* t. VIII, c. 1512). Le cadastre de 1433 indique le toponyme *Belpug* que nous avons transcrit *Belpech.* Ménard *(*Henri)*, Églises perdues de l'ancien* diocèse *de Rieux*, Saint-Girons, 1983.

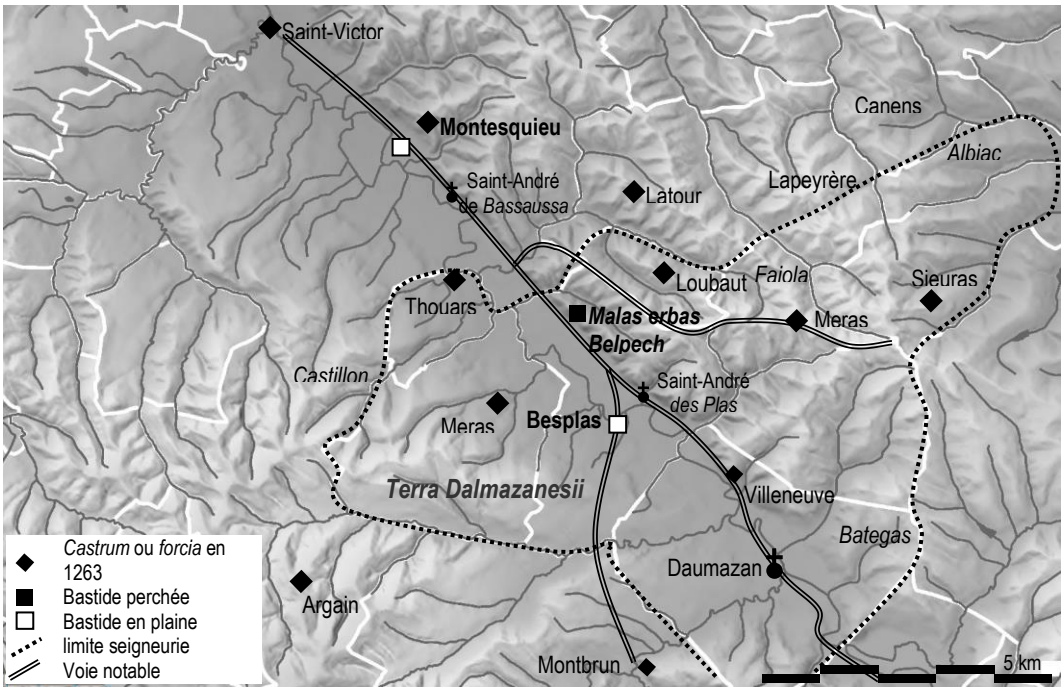


Figure 4 : Autour de Montesquieu, de *Belpech/Malas erbas*

5. *Castrum* ou bastide

La bastide de *Malaserbas*/*Belpech*, comme celles d'Antusan et de *Fauro*, se situe en hauteur, surplombant l'axe majeur de l'Arize, et est limitrophe d'une position adverse, en l'occurrence le château de Montesquieu. La reconstruction de ce dernier en 1245 témoigne probablement de vives tensions entre les deux partis, mais aussi d'un processus similaire visant à bâtir ou rebâtir une fortification – *« castrum de Monte Esquivo de novo rehedificatur*[60] *»* – en n'oubliant pas de la peupler pour en faire une source de revenu – *« si continget bastidam de Monte Esquivo vel aliam fieri propter quam augmentarentur vel meliorarentur reditus ecclesie*[61] *»*.

En haute Arize, le décès de Pierre de Durban, allié de Raymond VII amène ses fils Bernard et Pierre à se soumettre à Roger IV, mais les tensions ne s'apaisent pas avant que ceux-ci ne fassent valoir leurs droits, notamment à la bastide d'Antusan qu'ils prennent, et où ils capturent Roger Isarn, fils de Loup de Foix. La guerre qui opposait Foix à Toulouse est alors finie depuis le décès de Raymond VII en 1249. Roger IV vient arbitrer le conflit et restituer à chacun leurs droits dans la seigneurie de Durban. Pierre et Bernard, pour en bénéficier, doivent alors rembourser les dégâts faits au *castrum* de Roquebrune (commune du Mas-d'Azil) probablement par leur père, ainsi que participer aux frais de construction de la bastide d'Antusan.

60. Lézat, n° 187.
61. Lézat, n° 170.

Celle-ci se compose alors d'une *fortia* et de *barrios*. La *fortia* aujourd'hui disparue, était inévitablement construite sur le point haut de la crête rocheuse, dont les abords sont retaillés.

Pour autant que les broussailles nous laissent en juger, la plateforme fait approximativement une trentaine de mètres carrés. Mais elle est complétée d'un rempart long d'une quarantaine de mètres en grande partie conservé *(barrium)* qui, partant de la *forcia*, barrait la crête en rejoignant un à-pic rocheux surplombant l'Arize. Les ouvertures de tirs dirigées vers les bâtiments actuels confirment que ce mur protégeait la partie occidentale de la crête rocheuse où se trouve la plateforme sommitale et un vaste périmètre supérieur à 6 000 m2 aujourd'hui désert. L'ensemble offre donc une surface habitable importante, mais aucun vestige d'habitation (murs, terrasse ou retaille) n'y a pour l'instant été décelé. La « tour du Loup » actuelle, extérieure à l'enceinte primitive, fut construite par les descendants de Loup de Foix plus tardivement (fin XIIIe-XIVe siècle ?), peut-être sur des structures protégeant l'accès à la bastide (bastion ou barbacane).

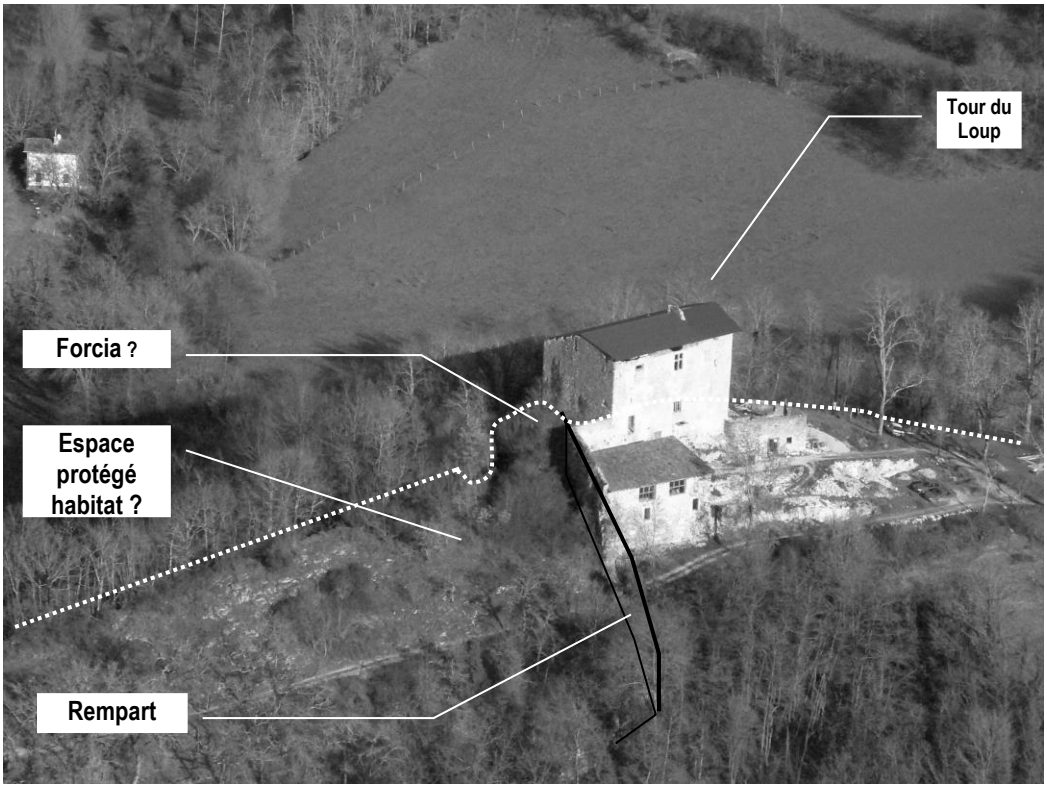


Figure 5 : La bastide d'Antusan

La bastide de *Fauro*, a laissé encore moins de vestiges, mais son périmètre enclos se lit encore très bien. On distingue parfaitement une plateforme (de 1 000 m2) retaillée et emmottée côtés nord et est sur un petit sommet qui prolonge la serre de Fauroux. Le versant sud-ouest, beaucoup moins protégé, est tourné vers l'Arize et donne sur un enclos étagé en deux niveaux de terrasse aménagés dans la pente. L'ensemble avoisine les 7 000 m2. Mais, ici encore, sans fouille du sol, aucun indice ne permet d'affirmer que l'endroit a été effectivement habité.

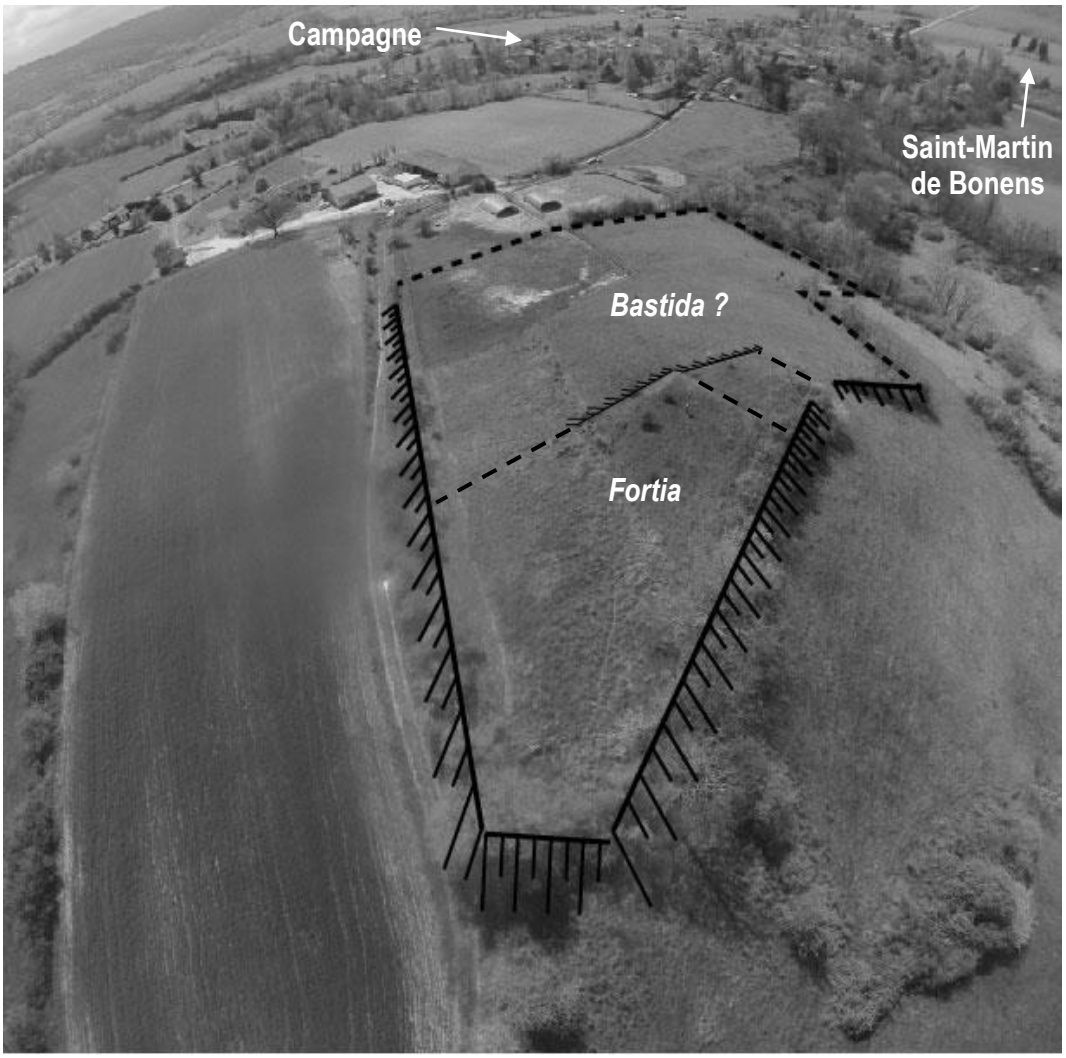


Figure 6 : La bastide de *Fauro*

La bastide de *Belpech*, occupe, elle, un plat aménagé sur une serre en rive droite de l'Arize. Le *podium* en question prend la forme d'une motte circulaire de 40 m de diamètre, dominant d'à peine 5 à 6 m un espace aplani d'une surface approximative de 7 000 m2, occupé dans son extrémité nord-est par une habitation. Seule une fouille pourrait, ici encore, montrer que cet espace a été effectivement habité, même si les vestiges d'une église occupant le sommet de la motte[62] et sa mention comme bastide en 1387[63] permettent de le supposer.



Figure 7 : La bastide de *Belpech* ou de *Malas erbas*

L'espace enclos autour du Castera de Montesquieu, protégé par un à-pic côté Arize, et limité par deux chemins à l'opposé, est de dimension comparable, avoisinant les 6 000 m2. On peut donc proposer que la première intention du comte de Toulouse, dans un contexte de guerre, était de construire sa bastide autour du *castrum*. Mais la reconstruction du château en cours en 1245 (*de novo rehedificatur*[64]) s'accompagne d'une volonté affichée de développement démographique et économique. L'abbé de Lézat envisage d'ailleurs en conséquence une augmentation des revenus de la paroisse d'*Arzac* (commune de Montesquieu-Volvestre)[65] et « déplace » l'église Saint-André de Bassaussa (commune de Montesquieu-Volvestre) à Montesquieu pour y fonder un prieuré et construire des maisons[66]. Aussi, il y a peu de doute que la *bastida nova Montisesquivi* mentionnée en 1249[67] désigne le bourg actuel

62. Ménard (Henri), *Églises perdues de l'ancien* diocèse *de Rieux*, Saint-Girons, 1983, p.83
63. « *Capellanus de pulchris planis et bastide bellipodii* », Font-Réaux (Jacques de), *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, 1972-1973, p. 819.
64. Lézat, n° 187.
65. Lézat, n° 170.
66. Lézat, n° 187. Cette opération révèle sans doute un paréage entre le comte de Toulouse et l'abbé de Lézat, puisque Montesquieu est originellement en dehors du dîmaire de l'église Saint-André de Bassaussa, donné par Amelius Simplicius à l'abbaye autour de l'an mil (Lézat, n° 188).
67. Lézat, n° 1222.

construit en contrebas au bord de l'Arize. L'emplacement est plus propice à l'habitat et au commerce, et le plan orthonormé résulte d'un allotissement dont les modalités devaient être prévues dans la charte de coutumes concédée par Raymond VII en 1246[68].

6. Le déperchement

En amont, les trois bastides fuxéennes perchées ont eu le même destin, très vite concurrencées par une autre fondation comtale au bord de l'Arize.

La serre de *Belpech* se trouve comprise dans le dîmaire de l'église Saint-André des Plas, sur la rive droite de l'Arize. En 1247, ce territoire appartient à Bernard de Saint-Victor. Or, Saint-Victor fait partie des seigneuries du Volvestre récupérées par Raymond-Roger de Foix en 1199, et concédées en fief à Bernard de Comminges[69]. Par ce fait, il paraît logique que les chevaliers de Saint-Victor, comme ceux de Daumazan, aient d'abord suivi le comte de Comminges, fidèle à Raymond VII. Ainsi, à la mort de ce dernier, il reste à Roger IV à s'accorder avec les possesseurs des lieux. Le paréage qui s'en suit, conclu à une date inconnue, prévoit que le comte y fasse une *bastida et congregacio de pople*. Mais, dans la reconnaissance de 1263, *Belpech* ne répond pas ou plus à cette appellation, et pour autant, une nouvelle bastide n'est pas encore mentionnée. C'est Roger-Bernard III en 1295, qui reconnaît respecter l'engagement de son père Roger en l'ayant construite au *Bes Plas*[70]. La nouvelle bastide se situe en plaine, non loin de l'église Saint-André mais en rive gauche. Elle profite aussi, semble-t-il, d'une traversée de l'Arize par lequel le dîmaire s'étendait sur les deux rives. De là un chemin part tout droit vers Montbrun, sur lequel s'appuie le parcellaire régulier de la bastide, selon les probables prescriptions de la charte de coutumes datée de 1294[71].

Elle devait suivre en cela le modèle établi pour Montesquieu de *Nant*, limitrophe d'Antusan. Quand, en 1250, Alphonse de Poitiers, frère du roi de France, succède à Raymond VII, le comte de Comminges en devient automatiquement le vassal. Roger IV peut prendre alors possession de la *villa* de *Nant*, qui, pour cause d'inféodation à Combelongue et de conflit avec le comte de Comminges, n'avait pas été incluse en 1247 dans le paréage avec l'abbé du Mas d'Azil. Il en récupère aussi et surtout le promontoire de Montesquieu. En 1252, il concède à la *villa* de Montesquieu de *Nant* une charte de coutumes avec avantages divers et attributions à chaque nouvel habitant de parcelles égales au pied de la colline[72]. Cet allotissement sur un espace ouvert, autour de l'église Saint-Eusèbe, et à proximité de l'axe Foix-Couserans (le long de l'Aujolle) fit le succès de La-Bastide-de-Sérou, au détriment, semble-t-il, de sa proche voisine d'Antusan, destinée à n'être qu'une résidence des descendants de Loup de Foix, « la tour du Loup ».

Le même destin attend en 1254 la bastide de *Fauro*, quand le comte de Foix signe une série d'accord avec l'abbé de Combelongue. Les prémontrés récupèrent ainsi la moitié de leur fief à *Nant* accaparée

68. Texte inconnu mentionné dans Decap (Jean), « Les chartes de coutumes de la Haute-Garonne du XIIIe au XVIe s. : Languedoc, Gascogne toulousaine, Comminges et Nébouzan », *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France,* 1901, p. 67.

69. Selon la reconnaissance de biens du comte de Foix relevant du comte de Toulouse en 1263, « *Item tenet a domino Rege predicto terram de Bolbestre & castra, quam terram & castra tenet dominus comes Convenarum a dicto domino comite Fuxensi in feudum : videlicet Monteberaut, la Fitanovela, la Fitela, Gozencs, Sanctum Cristaulum, Terssac, Planum de Bolbestre, Genssac, Sanctum Vitor & Insulam & Gotavernissa, cum omnibus juribus & pertinenciis eorumdem* », *H.G.L.,* t. VIII, c. 1512.

70. A.D. Pyrénées-Atlantiques, E392.

71. Manuscrits d'Oihenart, t. 111-112, f° 46, cités dans Pasquier (Félix), *Nomenclature des chartes de coutumes de l'Ariège, du XIIIe au XVIe s.*, Foix, éd. Pomiès, 1882.

72. A.D. Ariège, 36J ; BnF, coll. Doat, vol. 95, f° 2, édité dans Rumeau (R.), *Monographie de La Bastide-de-Sérou*, rééd. Lacour, Nîmes, 1997.

par Roger IV, en même temps que ce dernier étend sa domination en Séronais jusqu'aux limites de l'Avantès. Par un autre paréage, l'abbé invite aussi le comte à établir *castrum* et *populatio* à Campagne. En 1263, la bastide de *Fauro* devient la *forcia de Fauros*, et constitue la fortification de la bastide de Campagne, établie en contrebas de l'autre côté du gué[73].

7. Castelnau

Cette étude comparative sur des fondations du XIIIe siècle le long de la vallée de l'Arize, guidée jusque-là par l'emploi du terme bastide, ne peut faire l'impasse sur une création similaire, mentionnée en 1247 sous le nom de *castrum novum,* un castelnau.

L'originalité de cette appellation (en domaine commingeois ou fuxéen), invite à s'interroger sur la nouveauté que constitue cette fondation en vallée de l'Arize. En quoi ce *castrum novum* est il plus neuf que ses voisins de Larbont, ou Roquebrune apparus à la même époque ? Il est permis alors d'inscrire cette fondation dans le mouvement des Castelnaux du domaine gascon, décrit par Benoit Cursente[74], visant à agglomérer l'habitat autour d'une fortification. Car, même si les nombreux aménagements modernes autour des vestiges ne permettent pas de l'affirmer, la proximité d'une source et la configuration des lieux permettent tout à fait d'imaginer un premier habitat à hauteur du château[75].

Quoi qu'il en soit, il semble que ce type d'emplacement ne répondait plus aux critères en vogue après 1249. Et, même si le terme de bastide n'y a jamais été employé, Roger IV et Loup de Foix à partir de 1257, par la concession de coutumes, franchises et parcelles identiques à celles de Montesquieu de *Nant*[76], permirent à un bourg de se développer en plaine sur l'autre rive de l'Artillac, et le long de la route Foix-Saint-Girons.

73. En 1190, *Willelmus Lupi de Faiola* donne à l'abbaye trois "*Comaninas… una se tenet cum casali de Quadris… alia est iuxta vadum campanie… tercia est comanina que vocatur de quadris* "(A.D. Ariège, 36J 3 n° 23). Ces trois condamines semblent constituer l'assise foncière de la future bastide.

74. Cursente (Benoît), *Les Castelnaux de la Gascogne médiévale,* Bordeaux, 1980, p. 26.

75. Suivant ainsi l'avis de Thibaut Lasnier estimant qu' « il est fort probable que l'habitat d'origine ne se soit pas situé en cet endroit [emplacement actuel du village] mais plutôt au pied du château et à côté de l'église Saint-Michel, ou alors au creux du vallon au pied du site, ou encore au niveau des terrasses où se situe le château tardif ». Thibaut Lasnier, *Les Fortifications médiévales en Couserans, rapport de prospection thématique*, vol. 1, 2008, p. 97.

76. Lot exprimé en *periones* (de 5 coudées), constitué d'une *domus* de 8 *periones* sur 4 , d'un *arpentum* de 64 *periones* sur 32 , et d'une *casaleria* de 24 *periones* sur 8 (A.D. Ariège, 36J).

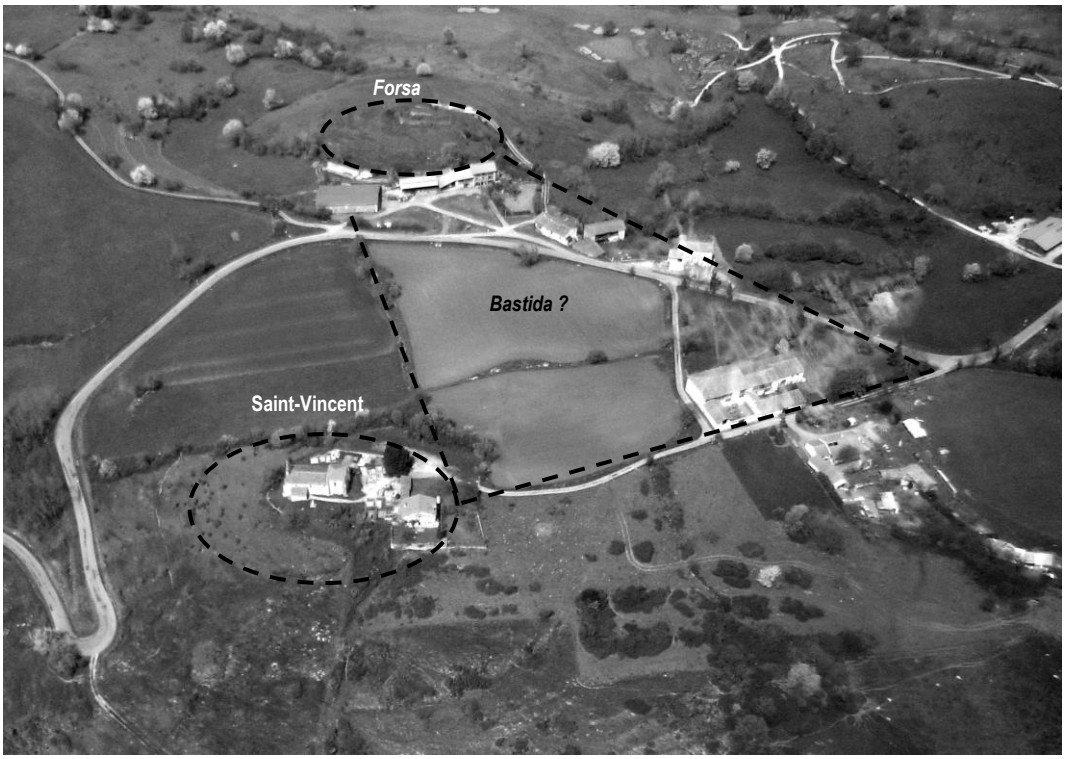


Figure 8 : La *forsa et bastida* d'Unjat.

8. Conclusion

En vallée de l'Arize, avant le milieu du XIIIe siècle, le terme de bastide ne semble pas vraiment répondre à une définition précise en termes d'urbanisme ou d'architecture. Néanmoins, il signale tout de même une nouveauté, constatant que jusque-là l'habitat villageois aggloméré y fait figure d'exception, et offre une surface assez réduite : moins de 3 000 m2 dans les habitats du XIe siècle comme le *castrum* de Durban, et la sauveté de l'enclos monastique du Mas-d'Azil. Les quelques villages castraux apparus dans la seconde moitié du XIIe siècle, comme Camarade, Alzen ou Les Bordes-sur-Arize, occupent plus de 5 000 m2, mais restent contraints par le relief ou les nécessités défensives et ne concernent encore qu'une faible partie de la population.

Aussi, dans le second tiers du XIIIe siècle, le traité de paix de Paris permet d'entrevoir ce développement urbain qui n'a pas encore vraiment profité aux seigneurs de la vallée de l'Arize et de la Lèze. Dès 1231, Roger-Bernard II et ses vassaux Pierre et Arnaud de Villemur envisagent, dans un vocabulaire hésitant, la possibilité d'un *castrum, forcia*, *bastida* ou *clausura*[77] *à* Monesple, qui ne verra pas le jour. Et la *bastida* que Bernard Amiel de Pailhès, en 1237, reconnaît tenir du même comte, à côté de la *forsa* d'Unjat (commune de La Bastide-de-Sérou)[78] n'a laissé semble-t-il aucune trace. Les bastides d'Antusan, de *Fauro* et de *Malas Erbas* ont-elles eu beaucoup plus d'habitants ? Rien n'est moins sûr. C'est sans doute que, jusqu'en 1249, ces fondations suivent encore le modèle du *castrum*, mais ne réussissent plus, en un même lieu, à attirer l'habitat et le commerce tout en occupant des positions fortes pour se protéger et défendre des intérêts stratégiques.

77. BnF, coll. Doat, vol. 170, f° 26.
78. « *Item una carta partida per ABC feyta la mil cc et xxxvii contenen que Bernat Amielh de Palhes per se et per los seus successors autreget et reconeguet a mossin Roger Bernat Comte de Foix et a sos successors que tenia de luy la bastida et forsa de Unyat am sas pertinensas* » (A.D. Pyrénées-Atlantiques, E392).